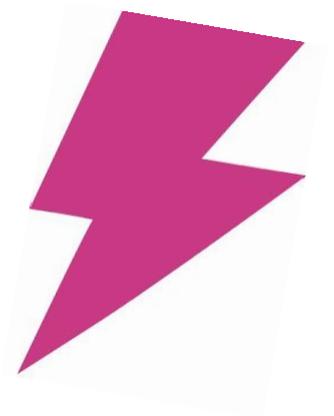


CENTRES CULTURELS

**SECTEUR EN
ALERTE !**



Audition du secteur des Centres culturels - Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

19 mars 2018

DOSSIER DE PRESSE

Communiqué de presse

19 mars 2018

Audition du secteur des Centres culturels : L'ACC (Association des Centres culturels) & l'ASTRAC (Réseau des professionnels en Centres culturels) Entendus au Parlement de la Fédération Wallonie- Bruxelles

**Lundi 19 mars 2018 - Parlement de la Fédération Wallonie-
Bruxelles**

Les associations fédératives des Centres culturels ont été auditionnées par la Commission culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce lundi 19 mars 2018, afin d'exprimer les nombreuses difficultés que rencontre actuellement le secteur des Centres culturels.

Les complications engendrées par l'application du décret des Centres culturels dans un contexte budgétaire étriqué, mais aussi des signes politiques récents ont amené l'ACC et l'ASTRAC à réagir publiquement et politiquement. Une démarche soutenue par l'ensemble des Centres culturels reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles et par les professionnell-e-s et volontaires qui les font vivre.

Reçues pour une audition importante par la Commission culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les associations fédératives ont expliqué le malaise vécu par le secteur et les menaces qui pèsent sur son avenir et ont manifesté leurs attentes en vue d'une réaction politique adéquate.

Pour assurer la pérennité et le développement des Centres culturels et de leurs actions, les associations demandent 6 engagements politiques importants dont le financement plein du décret inscrit dans une programmation budgétaire consignée et son indexation systématique.

Ces engagements sont nécessaires pour assurer aux Centres culturels la poursuite des missions qui leurs sont assignées. Mais il en va aussi de l'avenir de l'ensemble des politiques culturelles locales et transversales en Fédération Wallonie-Bruxelles.



LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Présentation du secteur

La Fédération Wallonie-Bruxelles reconnaît et subventionne **117** Centres culturels.

Les Centres culturels soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont aujourd'hui régis par le **décret relatif aux Centres culturels du 21 novembre 2013**. Asbl autonomes, cogérées de façon pluraliste, leur modèle d'organisation démocratique est riche et unique au monde. Territoires, populations, expression, réflexion, analyse, évaluation, mais aussi gestion, financement, collaboration... : tout s'imbrique pour faire émerger des projets d'action culturelle au service de l'exercice des droits culturels par tous.

Le secteur des Centres culturels (CC) c'est aussi :

126 communes de Bruxelles et de Wallonie associées directement à l'action culturelle générale développée par les CC.

925 équivalents temps plein engagés dans les CC.

Plus de **4000** volontaires engagés dans les Conseils d'Administration et les Conseils d'Orientation.

Le premier réseau de diffusion professionnel avec **+ 3500** représentations de spectacles professionnels par an.

Des **centaines** d'ateliers créatifs, de rencontres citoyennes, de fêtes participatives et de festivals de qualité... Mais aussi des soutiens techniques, logistiques et financiers à la création et au développement des projets artistiques et sociaux.

Près d'**1,5 millions** d'utilisateurs de Centres culturels en FWB.



LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Présentation des organisations représentatives

L'Association des Centres culturels (ACC) de la Communauté française de Belgique est une association fédérative qui réunit tous les Centres culturels reconnus de Wallonie et de Bruxelles agréés et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais également d'autres asbl du secteur socioculturel. L'ACC a pour objectif de représenter, d'informer, de défendre, de promouvoir et de former les Centres culturels.



Site : www.centres-culturels.be

Personne de contact : Matteo Segers, Directeur

Email : matteo.segers@centres-culturels.be

L'ASTRAC, Réseau des professionnels en Centres culturels est un lieu de rencontre et d'échange, d'information et de formation, de réflexion et d'actions partagées à destination des travailleurs des Centres culturels, tous métiers confondus. L'ASTRAC fait entendre leur voix dans les débats publics qui les concernent et défend leurs intérêts et le rôle de l'action culturelle dans la société.



Site : www.astrac.be

Personne de contact : Liesbeth Vandersteene,
Directrice

Email : liesbeth@astrac.be



Petit historique

Préalablement à l'adoption du décret actuel, les Centres culturels étaient subventionnés via des contrats-programmes d'une durée théorique de 4 ans dont la plupart datent de 2009. Bien que la loi-programme de juillet 2015 reconnaisse tous les Centres culturels dans les termes du décret actuel, 94 Centres culturels fonctionnent encore avec des avenants à leur contrat-programme conclu dans le cadre du décret de 1992.

Un nouveau décret dans un contexte difficile pour les Centres cultures :

Les Centres culturels sont des opérateurs culturels cofinancés dont la vitalité budgétaire repose sur plusieurs sources de subventionnement et sur des recettes propres.

Depuis 2011, avec la multiplication des restrictions budgétaires liées aux communes, provinces, en FWB et sur les mécanismes d'aide à l'emploi, les Centres culturels ont dû faire preuve d'ingéniosité pour « garder la tête hors de l'eau ». Les mesures de non indexation puis de réduction des aides ont fortement impacté les Centres culturels et leurs réserves vitales pour une gestion saine.

Afin de respecter les accords sociaux, les coûts de l'emploi n'ont cessé, eux, d'augmenter ainsi que le coût de la vie et des services. Entre 2009 et 2016, les Centres culturels ont connu une période difficile dont les effets se font ressentir progressivement. Le décret 2013 dont l'application débute, dans les faits, en 2016 représentait beaucoup d'espoir pour de très nombreux Centres culturels.

21 novembre 2013 : adoption à l'unanimité d'un nouveau décret des Centres culturels

Le décret des Centres culturels, voté à l'unanimité en 2013 est entré en vigueur début 2014. Il résulte de plusieurs années de réflexion et de concertation avec le secteur et emporte une forte adhésion de ses acteurs. D'importantes dynamiques de transition ont été initiées dans la plupart des lieux.

- Le décret prévoit un redéploiement maîtrisé du secteur, après un premier refinancement et suite à une période de transition se terminant en décembre 2018. Dans ce cadre, chaque opérateur souhaitant obtenir une reconnaissance de son action doit déposer une demande qui nécessite un travail très important en amont des équipes. Après analyse de l'Administration et de l'Inspection, si la Ministre approuve la reconnaissance de son action, le CC est reconnu et subventionné par la FWB selon les termes d'un contrat-programme pour une durée de 5 ans.
- Au moment de l'adoption du décret aucune perspective budgétaire n'était réellement partagée au secteur. La volonté politique de l'avant élection était de permettre aux Centres culturels de disposer de nouveaux moyens leur permettant :



LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

- De refondre le socle commun des Centres culturels autour du développement de l'exercice des droits culturels et dans ce but, de réorganiser les méthodes de travail et d'opérations.
- D'assurer la poursuite du maillage territorial.

2014 à 2017 : période « administrativo-financière » floue

L'Administration avait fourni à la Ministre en Charge de la Culture de l'époque des estimations et des perspectives financières permettant d'identifier les moyens utiles dès les premières reconnaissances.

Il aura fallu attendre le 29 mars 2017 pour que le secteur soit officiellement informé des orientations décidées par la Ministre, soit 1224 jours où les Centres culturels sont restés sans perspective financière précise.

Durant cette période, les associations fédératives s'invitant à la concertation, n'ont cessé de plaider pour un financement plein et entier du décret avec des balises claires permettant une application fluide de la loi.

Situation actuelle

Le début du financement du décret date de 2017 (1 an de retard pour les premières reconnaissances).

Il prend la forme d'un plan de financement qui a officiellement été consolidé par une circulaire ministérielle datant du 20 juillet 2017.

Ce plan prévoit que :

- les CC dont la subvention est inférieure à 83.300 euros (54 sur 115 CC reconnus) pourront bénéficier du financement de 100.000 euros prévu par le décret, moyennant un étalement progressif sur la durée du contrat-programme de 5 ans ;
- les Centres culturels dont la subvention est supérieure à 83.300 euros (61 CC avec des subventions annuelles entre 83.596 € et 939.000 euros par an), pourront bénéficier, lors de la cinquième année de leur contrat-programme, d'une marge de refinancement de +20%, moyennant la même progression par paliers.

Les Centres culturels font face à une réalité implacable : aucune disposition ne leur permettra de réellement répondre aux attentes du décret sans sacrifier des volets de leur action existante, voire de l'emploi.



LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Nous retenons que :

- Les enveloppes dégagées par la Ministre en 2016-2017-2018 pour les Centres culturels sont supérieures aux montants exigés pour l'application du plan de financement et auraient permis de financer pleinement les premières reconnaissances.
- Un financement sans palier aurait induit des dégagements budgétaires plus importants mais peut-être un scénario mieux maîtrisable dans le temps car moins étendu.
- Les 59 contrats-programmes 2020-2024 (le plus gros train de reconnaissances), se décideront en pleine période électorale et seront tranchés par le prochain gouvernement dont on ne peut présumer les intentions à ce sujet.

La trajectoire budgétaire

Le plan ne permettra qu'un rattrapage des pertes suite à la non indexation des subventions du secteur depuis 2011. On peut prévoir que ce rattrapage aura lieu en 2021. Le déficit cumulé pour le secteur tournera alors autour de 9.181.000 euros. Un déficit qui pourrait n'être résorbé qu'en 2028-29 !

Le financement limité et progressif ne suffit pas pour empêcher des mesures drastiques dans plusieurs lieux : là où les volumes d'emplois sont importants, l'augmentation de + 20% sur 5 ans ne suffira pas pour compenser la non indexation et les économies depuis 2011.

Malgré la vigilance de la Ministre qui affirme vouloir aider le secteur et assurer l'application du décret, malgré les intentions de « placer les Centres culturels à la croisée des politiques culturelles » et malgré le contexte sociétal qui appelle à une présence renforcée des Centres culturels sur le terrain, la situation est préoccupante !

Le financement linéaire progressif mais limité remet en question les fondements du décret

Plusieurs dispositifs fondamentaux du décret des Centres culturels souffrent de l'application financière restrictive. Le non financement des extensions à de nouvelles communes et des coopérations entre Centres culturels remet en question la poursuite du maillage territorial voulu par le décret.

De nombreuses questions restent en suspens

- Il n'y a aucune réponse pérenne et structurelle à la question du maintien de l'emploi : dans plusieurs cas, les CC courent vers les recettes et les subventions pour éviter le déficit structurel lié à l'augmentation du coût de l'emploi et non pas pour développer leur action.
- Le traitement des reconnaissances des spécialisations reste extrêmement confus et le « flou artistique » règne autour de la reconnaissance des Centres culturels comme opérateurs pleinement reconnus par les autres secteurs de la culture.



LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Revendications

Le secteur des Centres culturels est extrêmement fragilisé, et cela depuis trop longtemps. Des décisions techniques et formelles sont encore reportées.

Malgré l'intention favorable à la concertation exprimée par la Ministre de la Culture, le dialogue s'avère complexe.

Pour assurer la pérennité et le développement des Centres culturels et de leurs actions, nous attendons 6 engagements politiques :

1/ Etablir une étude économique scientifique permettant d'identifier les difficultés fondamentales du secteur et de comprendre les risques auxquels les CC sont confrontés.

2/ Améliorer dès à présent le financement du décret.

Examiner les alternatives possibles au scénario de financement appliqué, notamment pour améliorer la situation des 58 sur 117 CC dont la subvention annuelle n'augmentera que de 20% en 5 ans. Vu la réalité de l'évolution des coûts, ce financement ne suffira pas pour garantir la viabilité de leurs projets.

Assurer le maillage territorial de la FWB et consolider le partenariat avec les collectivités locales :

- financer pleinement les dispositifs de l'extension territoriale des coopérations entre les Centres culturels,
- poursuivre la reconnaissance des actions culturelles de nouveaux opérateurs, sur les territoires opportuns.

3/ Financer pleinement le décret au plus tard à partir du deuxième cycle de renouvellement des contrats-programmes.

4/ Indexer systématiquement toutes les subventions décrétales ainsi que les autres aides structurelles dont bénéficie le secteur.

5/ Développer une politique culturelle sur l'emploi qui permettrait d'épouser la trajectoire de financement et les montées de barèmes des salaires.

Dans le cadre du décret-emploi, valoriser, en dehors du seul poste de direction, également les autres fonctions inscrites dans le décret.

6/ Réaliser une programmation budgétaire pluriannuelle et consigner une obligation légale dans ce sens. Il s'agit d'un objectif démocratique majeur qui ne concerne pas uniquement notre secteur mais bien l'ensemble des budgets de la FWB.



LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Prise de parole des associations fédératives à la conférence de presse

Mesdames, Messieurs,

Les organisations représentatives ont demandé à être auditionnées par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles cet après-midi, car notre secteur subit une application complexe et injuste de son décret, voté à l'unanimité des partis politiques au Parlement en novembre 2013.

Pour rappel, aujourd'hui 117 Centres culturels sont reconnus. Ce sont des opérateurs incontournables dans le champ des politiques culturelles. Aussi bien en Wallonie qu'à Bruxelles. Ils jouent un rôle important dans le contexte sociétal actuel.

Dans les villes, dans les zones péri-urbaines mais aussi dans les territoires ruraux, les Centres culturels sont des lieux de vivre ensemble, de participation et d'accès à la culture, mais aussi des espaces d'innovation et d'émancipation. Ils constituent d'ailleurs un modèle démocratique unique en Europe.

Nos institutions gouvernementales les considèrent comme fondamentaux dans la construction d'une société humaine, durable, libre et solidaire.

Nos organisations fédératives s'unissent pleinement aujourd'hui pour rappeler qu'au-delà de la question de la défense de nos secteurs, sans un développement cohérent de l'action culturelle, nos pouvoirs politiques jouent un jeu dangereux. Chaque jour, et de plus en plus, nous mesurons pleinement les risques de la déconstruction de notre démocratie.

Heureusement, face à cela, nous ressentons et nous soutenons les signaux positifs des engagements citoyens. Mais quelles réponses et quelle écoute nos responsables leur offrent-ils ? Nous regrettons la frilosité politique ambiante. Celle qui ne permet pas de répondre à cet engouement et à ce sursaut sociétal.

Pourtant, le potentiel des CC pour y répondre est important et a été renforcé par les intentions inscrites dans le décret de 2013.

Mais les Centres culturels souffrent depuis 4 ans d'une application « alambiquée » du décret. Avec des périodes de report, il nous aura fallu attendre 1.224 jours pour voir aboutir une proposition de plan de financement.

Avec des intentions contradictoires, comme dans le cas du traitement des contrats-programmes Arts de la Scène-Centres culturels.

Avec une complexité technico-administrative dont je vous passe les détails mais qui est extrêmement pesante et décourageante.

Les Centres culturels demandent de pouvoir travailler sereinement et de pouvoir s'atteler à leurs missions d'intérêt public sans frein, cela sans se faire écraser par une inertie latente liée à un investissement trop prudent ou — pire — insuffisant.

Les Centres culturels et les populations qui les font vivre méritent mieux qu'un financement qui leur permettra juste de ne résorber qu'en 2028 le déficit induit par la (dernière) crise économique !

Il est temps que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à construire un projet digne des lois que son parlement a votées.

LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Il est temps que les Centres culturels puissent enfin couvrir l'ensemble du territoire de la FWB. Il est temps qu'il n'existe plus d'endroit où vous devez faire 30 à 40 km pour avoir accès à une vie culturelle.

Il est temps que chaque habitant et habitante de la FWB, enfant, ado, adulte, puisse avoir accès, au moins une fois l'an, à une opération culturelle.

Il est temps que la Fédération s'affirme pleinement soucieuse de ses opérateurs culturels et envisage l'avenir autrement que par du bricolage de sauvetage.

Au regard des enjeux sociétaux portés par les différents décrets socioculturels, ne convenait-il pas mieux de s'intéresser pleinement à l'essor des outils existants et à leurs développements que de mettre en place un long processus tel que Bouger les Lignes qui n'a accouché que d'une souris ?

De s'intéresser aux acteurs et de les traiter dignement, avec respect et en tenant compte de leurs attentes ?

Embarqués dans un décret dont le financement plein et entier est remis en question, les 117 Centres culturels sont tous à la croisée des chemins. Ils continuent de déployer leurs énergies sur le terrain et restent proches de leurs partenaires. Mais, doucement désillusionnés, ils tournent lentement le dos à leurs responsables politiques. Ces responsables qui donnent trop de signes de désintérêt.

En tablant sur des arrangements au coup par coup ;

En ne mettant rien en place pour permettre un allègement administratif ;

Et en ne proposant qu'une perspective budgétaire trop limitée et progressive,

La Fédération Wallonie-Bruxelles met en péril les Centres culturels et passe à côté de belles opportunités de renforcement.

C'est avec conviction, que nous nous présenterons cet après-midi au Parlement. Nous voulons y sensibiliser nos élu·e·s à l'intérêt de soutenir une politique culturelle ouverte et répondant aux grands enjeux de notre société :

- *encourager l'expression des populations,*
- *favoriser l'émancipation individuelle et collective,*
- *garantir l'exercice des droits culturels,*
- *lutter contre l'exclusion et les replis.*

Autant de combats qui sont incarnés et portés par des centaines d'employé·e·s et de volontaires impliqué·e·s dans les Centres culturels.

Je les appelle les combattants et les combattantes. Une partie est ici, auprès de vous. Des combattant·e·s qui pourront vous expliquer comment, dans leur lutte quotidienne, ils tentent d'apporter un peu d'espoir et d'enchantement à notre société.

Matteo Segers, Directeur de l'ACC



LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Merci Matteo pour ce communiqué ;

Qui nous rappelle l'apport fondamental des politiques culturelles à la construction d'une société libre et humaine, solidaire et durable.

Qui nous rappelle la place cruciale occupée par les Centres culturels au sein de ces politiques et leurs missions pour renforcer l'exercice effectif des droits culturels en tant que lieu culturels de proximité et bien au-delà.

Qui nous explique que le sous-financement de notre décret constitue non seulement une menace pour la pérennité des institutions de notre secteur mais aussi une opportunité manquée pour contribuer à répondre aux grands enjeux de société d'aujourd'hui en s'appuyant sur des dynamiques culturelles.

Que puis-je ajouter à ce message ?

Peut-être juste quelques données beaucoup plus « terre-à-terre » : des données factuelles et des données très subjectives, toutes très parlantes, qui vous permettront de vous imprégner du malaise du secteur.

Une petite présentation autour de quelques chiffres et des témoignages.

67 – *c'est le nombre de députés présents qui ont voté le décret à l'unanimité et sous les applaudissements le 21 novembre 2013. L'ambiance était enthousiaste au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les discours se faisaient concurrence dans leurs éloges pour la philosophie et les contenus de la réforme.*

3 – *pour les 3 CC précurseurs qui étaient les premiers à déposer leurs dossiers dans les termes du nouveau décret. Les décisions de reconnaissances suivent dès le 1er janvier 2016, exactement dans les délais prévus par le décret, mais sans le financement, car entre temps un décret-programme de juillet 2015 stipule que si le nouveau décret des Centres culturels est désormais le cadre de référence pour tous les Centres existants, leurs reconnaissances seront accordées avec le maintien des seuls subsides existants.*

« Deux ans passés à rencontrer des habitants, des partenaires sociaux, éducatifs et culturels pour monter un dossier... des compléments à rendre auprès de la Fédération pour recevoir cette reconnaissance.... Je suis amère. Je pense qu'il aurait fallu avoir la décence et le courage de nous empêcher de déposer nos dossiers puisque ceux-ci ne sont pas finançables ... je suis dégoûtée. »

Les trois précurseurs doivent attendre la signature par la Fédération Wallonie-Bruxelles de leur contrat-programme jusque fin septembre 2017 car le contexte politique et budgétaire empêche de clarifier le financement et l'application technique du décret. Entretemps une des trois directions a quitté le secteur suite à des problèmes de santé persistants, une autre fait l'impossible pour que la commune voisine qui avait marqué son accord pour s'associer au territoire du CC et cofinancer son projet ne se retire pas du partenariat parce que la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de reconnaître les extensions territoriales sans les co-financer. Avec succès jusqu'ici mais dans d'autres communes, l'échec n'a pas pu être évité.

« Les Communes périphériques ne voient plus pourquoi elles s'associeraient, sans une perspective de soutien financier ! »

1224 – *c'est le nombre de jours que le secteur a passé dans l'incertitude quant au financement*

LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

du décret. La circulaire de 20 juillet 2017 présente et explique le scénario de financement plafonné et progressif qui est appliqué à partir de cette année. Le contexte de flou se traduit dans beaucoup de lieux par un report de la demande de reconnaissance.

« Imaginer de nouveaux projets dans le cadre du nouveau décret est difficile vu l'absence de perspectives et il est irréaliste de demander à l'équipe de s'engager pour les décevoir après. »

20% - car la moitié des CC ne verra augmenter ses subventions que de 20% en 5 ans, une progression qui, au vu de la réalité de l'évolution des coûts et du sous-financement du secteur ne suffira pas pour garantir la viabilité des projets de la plupart des lieux.

« Il devient difficile de gérer mon CC : l'administratif, l'organisation quotidienne, les évènements, un nouveau décret à mettre en place La solution à court terme est de ne pas investir, "sans désinvestir", et ne pas provisionner les dépenses futures. C'est "ronger l'os". »

4% - c'est la progression globale des subventions accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles aux CC dans le cadre des contrats-programmes entre 2009 et 2015, alors que les subventions des autres signataires des contrats-programmes, les communes et les provinces, ont progressé respectivement de 26,8 et de 33%.

« Si nous avons tenu le coup c'est grâce à nos réserves, l'augmentation de la dotation communale, le soutien de la province et malheureusement le licenciement d'un mi-temps. »

27% - car dans le cadre une enquête menée par l'ASTRAC auprès des CC à l'automne 2015, plus d'1 directeur sur 4 faisait part de mesures adoptées par le Centre culturel pour réduire les charges d'emploi. Dans 80% des lieux des économies avaient été réalisées dans plusieurs domaines, affectant entre autre le programme de diffusion et les participations financières demandées aux publics.

« Grand retour des spectacles d'humour ou des productions médiatisées ! Nous avons tendance à programmer de manière consensuelle en évitant des choix audacieux pour éviter le risque de pertes. »

« Nous misons sur les appels à projet. De temps en temps, on gagne comme avec les billets à gratter de la Loterie nationale. »

« Les projets sont désormais étudiés en fonction de leur impact budgétaire bien plus qu'en fonction de leur plus-value en terme de développement culturel »

« Nous ne parvenons plus à répondre aux sollicitations des citoyens faute de moyens humains. »

Je pense qu'avec cette dernière citation, nous en sommes revenus à la conclusion du discours de Matteo. A la fin, c'est le citoyen, son bien-vivre et le vivre ensemble aujourd'hui et les capacités d'imaginer un futur souhaitable qui sont impactés par le contexte politique confuse et la prépondérance de logiques de pure rationalisation budgétaire.

Un dernier chiffre encore relative aux politiques culturelles à propos des Centres culturels.

58 - c'est le nombre de dossiers de demande de reconnaissances qui sont encore attendus pour cette année et pour lesquels, vu le délai de traitement de 18 mois, aucune garantie de financement n'existe, car les reconnaissances seront accordées sous la prochaine législature et aucune programmation budgétaire pluriannuelle n'a été réalisée.

Liesbeth Vandersteene, Directrice de l'ASTRAC

LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Centres Culturels présents le 19 mars 2018

LISTE DES DIRECTIONS ANNONCEES PRÉSENTES

Structure	Noms	Contacts
ASSPROPRO	Nadine Renquet	coordination@asspropro.be
CC d'Angleur	Pascale Pierard	pascale.ccom@skynet.be
CC d'Ans	Catherine Mossay	cmossay.cca@skynet.be
CC de Chênée	Christophe Loyen	christophe@cheneeculture.be
CC de Comines-Warneton	Nadine Beerlandt	n.beerlandt@cccw.be
CC de Courcelles	Marc Leclef	marc.leclef@skynet.be
CC de Genappe	Emilie Lavaux	emilie.lavaux@ccgenappe.be
CC de Remicourt	Michel Desaubies	michel@centreculturelremicourt.be
CC de Viroinval	Pierre Gilles	pierre.gilles@action-sud.be
CC de Woluwe-Saint-Lambert	Sandra Amboldi	s.amboldi@woluwe1200.be
CC d'Engis	Jean-Pierre Houet	centre.culturel.engis@skynet.be
CC de Rochefort	Carine Dechaux	ccr.rochefort@skynet.be
CC de Chapelle-lez-Herlaimont	Lisa Di Sante	lisa.disante.cch@gmail.com
CC du Brabant wallon	Édith Grandjean	e.grandjean@ccbwb.be
CC Ottignies-Louvain-la-Neuve	Vincent Geens	vincent.geens@poleculturel.be
CC du Pays des Collines	Axelle Risselin	axelle@culturecollines.com
CC de Thuin Haute Sambre	Pascal Marlier	pascal.marlier@centrecultureldethuin.be
La Concertation - LAC	Lapo Bettarini	l.bettarini@laconcertation-asbl.org
Foyer culturel de Jupille-Wandre	Murielle Frenay	murielle@jupiculture.be
CC Tournai	Philippe Deman	philippe_deman@maisonculturetournai.be
CC de Huy	Justine Dandoy	justine.dandoy@ccah.be
CC Florennes	Laurent Habran	laurent@foyerflorennes.be
CC Jacques-Franck (St Gilles)	Sandrine Mathevon	sandrine.mathevon@lejacquesfranck.be



LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS

Contacts presse



LES INTERVENTIONS DE L'ACC et de l'ASTRAC PRESENTEES DEVANT LA COMMISSION CULTURE DU PARLEMENT DE LA FWB AINSI QUE LES CHIFFRES DU SECTEUR SONT DISPONIBLES SUR SIMPLE DEMANDE.

ACC

Céline D'Ambrosio (ACC asbl)

02 223 09 98

celine.dambrosio@centres-culturels.be

ASTRAC

Liesbeth Vandersteene (ASTRAC asbl)

0475 26 82 25

liesbeth@astrac.be

